N° 2216. Lundi 17 Janvier 1842.

ON S'ABONNE :
A LYON, au Bureau du Journal, *quai Saint-Antoine*, 27, et *grande rue Mercière*, 32, *au 2e*.
A PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Ce, directeurs de l'Office-Correspondance, *rue des Filles-Saint-Thomas*, 5, *place de la Bourse*, et chez M. DEGOUVE-DENUNCQUES, *rue Lepelletier*, 3.
Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON *1893*

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE :
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trim
25 centimes le numéro.
Prix des Annonces: 25 c. la ligne.
Le CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 16 janvier 1842.

La pairie est impatiente des critiques de la presse; après l'avoir frappée *par un grand coup*, comme l'a dit M. Cousin, elle ne veut entendre ni ses griefs ni ses protestations. L'examen de ses actes la fatigue, le blâme l'irrite, et le silence même lui paraît une offense ; avant peu elle en sera à ce point de croire qu'on ne lui doit que des éloges. A force de juger, elle prend les travers des jugeurs ; elle devient pointilleuse et tracassière. Au lieu de se fatiguer des procès, elle en contracte l'habitude ; elle n'attend pas ceux qui peuvent lui être déférés par l'action directe du gouvernement, elle en crée de son propre chef : on dirait même qu'elle en est friande. Elle avait su jusqu'à ce jour circonscrire ses poursuites dans certaines limites ; la voilà qui vient tout-à-coup de s'adresser à l'organe le plus accrédité de l'opposition dynastique.

On a vainement rappelé à la chambre des pairs les services rendus par le *Siècle* à l'ordre de choses actuel, elle n'en a pas tenu compte ; on a vainement aussi énoncé devant elle que ses droits n'étaient nullement contestés par l'article dénoncé par M. Daunant, elle n'a pas même voulu surseoir à sa décision de mise en jugement, et prendre ainsi le temps de réfléchir sur la portée et le sens de cet article. Aussitôt qu'elle a été mise en demeure de se prononcer, elle s'est empressée de le faire.

La pairie est donc entraînée par une force irrésistible à se prendre corps à corps avec la presse, à lutter avec elle sans relâche. Est-ce là sa mission? est-ce là son rôle? Nous ne le pensons pas; mais elle obéit à une loi de conservation assez naturelle dans les corps politiques. On l'a poussée à l'encontre de la presse, et elle en est maintenant à se mesurer avec elle sans pitié ni merci.

Les poursuites qu'elle vient de diriger contre le *Siècle* en font foi; retranchez de ses annales judiciaires le procès et la condamnation du rédacteur du *Journal du Peuple*, et vous n'avez pas la protestation des journalistes à laquelle le *Siècle* a adhéré ; vous voyez l'article du *Siècle* passer inaperçu de la pairie, comme tant d'autres plus incisifs qu'elle n'a pas songé à poursuivre en d'autres temps. Nous avons publié cet article dans notre numéro d'hier en reproduisant l'incident de la séance du 12 relatif aux poursuites ; on a pu le juger comme nous ; on a pu voir qu'il serait facile de trouver même dans le journal *le Siècle* bon nombre de critiques bien plus amères à l'adresse de la pairie. Si elle s'est émue si vivement de la publication de celui-ci, n'est-ce pas qu'elle est devenue plus intraitable et plus altière? n'est-ce pas enfin qu'elle a pris une attitude plus hostile vis-à-vis de la presse, depuis le grand coup qu'elle a frappé? N'est-il pas à craindre aussi qu'elle ne soit entraînée à frapper ainsi coup sur coup?

Dans l'article incriminé, nous ne pensons pas qu'on puisse sérieusement s'attacher aux allusions dirigées contre MM. Mérilhou, d'Althon-Shée et Viennet ; autrement, on ne pourrait plus toucher à un seul personnage de la pairie sans avoir à craindre ses rigueurs, et nous serions alors privés de tous renseignements sur les allures de ses membres ; nous ne saurions ni leurs mœurs, ni leurs caractères, ni leurs passions, ni leurs bonnes ou mauvaises qualités. Or, cela ne peut pas être dans un pays de libre discussion : il faut que les physionomies des hommes politiques y soient bien connues ; il faut que leurs faits et gestes tombent sous le coup de l'opinion, qu'on sache non-seulement leurs discours, mais encore leurs votes, non-seulement leurs discours et leurs votes, mais encore leurs démarches, leurs apostrophes, leur tempérament plus ou moins doux, plus ou moins bilieux. Tout cela est nécessaire ; tout cela est de droit rigoureux.

Il peut paraître gênant pour MM. les pairs ou les députés d'être ainsi examinés, discutés, analysés ; mais ils ne sont pas pairs ou députés uniquement pour leurs plaisirs; ils occupent ces fonctions pour faire les affaires publiques à leurs risques et périls. Ce qu'ils doivent empêcher, c'est qu'on les diffame; ce qu'ils doivent empêcher, c'est qu'on les livre aux railleries incessantes. Les insinuations du *Siècle* ne renferment pas la plus petite insulte envers MM. Mérilhou, Viennet et d'Althon-Shée? Est-ce qu'il y a une injure dans ce fait d'avoir indiqué que M. Viennet n'était pas de sa nature fort grave, que M. Mérilhou ne brillait pas par sa modération et que M. d'Althon-Shée n'est pas un Caton? En vérité, on est étonné que de pareilles piqûres aient même été senties.

En Angleterre, on ne se fâche pas pour si peu assurément; l'article du *Siècle*, dans ses allusions, aurait obtenu l'approbation de tous les membres de la chambre haute, sans excepter les personnages cités qui en riraient les premiers et ne permettraient pas qu'un journal fût poursuivi pour de pareilles vétilles. Puisque nous avons implanté en France la forme du gouvernement anglais, acceptons-en donc les effets et les procédés; la cause établie, subissons-en les résultats.

En disant *que la chambre des pairs s'est depuis long-temps absorbée dans l'importance de la cour des pairs*, le *Siècle* n'a pas pour cela contesté à la pairie son action constitutionnelle, sa prérogative, ses droits politiques ; il a constaté un fait. On peut en discuter la valeur, en nier la réalité ; on ne peut pas y rencontrer une atteinte à la légalité et aux droits de la chambre. Qu'a voulu dire le *Siècle ?* qu'elle était plus judiciaire que législative, que l'activité qu'elle possède s'usait dans les affaires de procédure au détriment des affaires législatives : voilà tout. La chambre des pairs n'est pas de cet avis ; sans doute elle se croit capable de pourvoir à toutes les nécessités de la tâche qu'on lui a imposée et qu'elle aggrave encore : pour en douter, on ne commet pas un grand crime assurément, pas même un délit d'offense envers elle; on ne fait qu'apprécier autrement qu'elle ses actes et ses travaux, ainsi que leur nature.

Ce qui a donné lieu à l'article du *Siècle*, n'est-ce pas un discours parlementaire? n'est-ce pas une excitation à la haine entre les diverses classes de citoyens partie du haut de la tribune ? Qu'a fait la chambre pour contrebalancer l'effet des imprudentes paroles de M. de Boissy? Les a-t-elle couvertes de murmures? ses orateurs se sont-ils émus ? y a-t-il eu un rappel à l'ordre de la part de son président? Non, rien de tout cela n'a eu lieu; seulement on a fait apercevoir à l'orateur qu'il s'écartait des convenances parlementaires. Quand on a tant de tolérance pour les siens, on devrait, ce nous semble, en avoir un peu pour les autres. Quand on supporte les excentricités de M. de Boissy, on peut bien s'accommoder des critiques du *Siècle* et le laisser suivre en paix son œuvre de timide progrès.

La chambre des députés s'est réunie le 14 pour recevoir communication du projet d'adresse dont la rédaction a été confiée, comme chacun sait, à la plume de M. Dumon (du Lot). La composition de la commission de l'adresse disait assez que ce document serait insignifiant.

M. Sauzet a donné lecture de ce projet d'adresse, et la chambre l'a écoutée sans manifester ni son approbation ni son improbation; elle semblait avoir deviné chaque mot de cette paraphrase du discours de la couronne, et, de même que ce premier document l'avait trouvée froide et insensible, de même le second l'a trouvée indifférente et presque distraite. La chambre paraissait beaucoup moins préoccupée du projet d'adresse qu'on venait de lui soumettre que du grave événement politique qui, depuis trente-six heures, s'est produit dans la discussion.

Après la lecture de l'œuvre de M. Dumon, M. Billault a demandé que le ministère voulût bien faire imprimer et distribuer à la chambre *toutes* les pièces diplomatiques qui se rapportaient aux affaires d'Orient.

L'honorable député a fondé cette demande sur ce que la question d'Orient se trouvant résolue par la convention du 13 juillet, il ne pouvait plus y avoir aucun inconvénient à livrer à la publicité les documents destinés à prouver que, dans la solution qui est intervenue, on n'avait oublié ni les intérêts ni l'honneur de la France.

M. Billault a demandé ensuite qu'on communiquât également à la chambre le texte du traité qui donne à l'Angleterre le droit de visite sur tous nos bâtiments.

M. Guizot a commencé par répondre que les ratifications du traité sur le droit de visite n'ayant pas encore été échangées, il lui était impossible de communiquer ce traité. Quant à la première demande de M. Billault, M. Guizot a également déclaré qu'il ne pouvait pas davantage la satisfaire. A cette occasion, M. Guizot a dit qu'on ne pouvait publier *toutes* les pièces diplomatiques relatives à la question d'Orient, attendu que *toutes* ces pièces n'avaient pas été communiquées à la commission elle-même. M. Billault a alors modifié sa première demande ; il n'a plus demandé que la publication des pièces communiquées à la commission. Ici encore, M. Guizot a répondu par un refus, et, la chambre n'ayant pas paru très-disposée à soutenir et à faire prévaloir la demande de M. Billault, celui-ci a dû y renoncer.

Il faudra donc que les hommes qui voudraient étudier sérieusement la solution donnée aux affaires d'Orient se contentent des documents qu'il a plu à M. Guizot de laisser publier. Toujours et partout, comme on le voit, la publicité est restreinte, et on regarde presque d'un mauvais œil, témoin ce qui est arrivé cet après-midi à M. Billault, ceux qui réclament en sa faveur.

La chambre a fixé l'ouverture de la discussion de l'adresse à lundi prochain.

L'affaire du *Siècle* vient de se compliquer d'un incident qui n'est pas de nature à diminuer les embarras auxquels on s'est exposé en s'attaquant à un journal qui a mille moyens de déjouer les tristes menées dirigées contre lui.

M. Chambolle, membre de la chambre des députés, rédacteur en chef du *Siècle*, a adressé hier soir à M. le chancelier Pasquier la lettre suivante, dans laquelle il réclame, avec autant de convenance que de franchise, la responsabilité de l'article dont le *Siècle* a en ce moment à répondre :

Monsieur le président,

La résolution prise par la chambre des pairs de mander à sa barre le gérant du *Siècle* m'impose un devoir que je viens remplir.

Il pourrait suffire à votre justice d'avoir devant vous, dans le représentant responsable du journal incriminé, un homme sérieux, engagé de sa fortune et par ses convictions au service de la cause politique dont ce journal est l'organe. Mais j'en souffrirais dans ma conscience et dans mon honneur. Cette considération que vous comprendrez, monsieur le président, la seule dont je sois touché, me détermine à vous faire savoir que l'article qui a principalement motivé la délibération a été écrit par moi et que j'en revendique la responsabilité.

Je n'avais point prévu, et la forme de cet article vous le prouvera, qu'il fût destiné à attirer à un si haut degré l'attention de l'un des pouvoirs de l'état. Mais je crois fermement qu'il est resté dans les limites légales de la discussion. Respecter la constitution et défendre les droits qu'elle garantit, c'est une double obligation à laquelle, en ma qualité de député et s'écrivain, je ne manquerai jamais volontairement. Le sentiment profond de ce devoir, l'intérêt de la vérité, le besoin de conserver l'estime de ceux même dont j'ai pu souvent blesser les convictions, tout me fait une loi de vous adresser cette déclaration, que je vous prie de communiquer à la chambre des pairs.

J'ai l'honneur d'être avec respect, monsieur le président, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Paris, le 13 janvier 1842.

A. CHAMBOLLE, rédacteur en chef du *Siècle*.

FEUILLETON DU CENSEUR.

LE PHYSIOLOGISTE (*).

—Oh ! les femmes ! les femmes !... s'écriait M. Durozier en frappant du poing sur son bureau.

Il y a quelques mille ans que les hommes jettent, de leur plus grosse voix, cette exclamation désespérée, à laquelle les femmes, depuis quelques mille ans, répondent de leur voix la plus flûtée : — Oh ! les hommes ! les hommes !...

Il fallait, pour que M. Durozier se laissât aller à ce mouvement de colère, qu'il fût en proie à une bien vive émotion, lui d'ordinaire si calme, si placide, si peu tourmenté par l'étude de la femme. C'est qu'en effet, après deux ans de mariage, M. Durozier venait de s'apercevoir pour la première fois qu'il n'avait jamais vu jusqu'alors que par les yeux de Mme Durozier, jamais pensé que par l'esprit de Mme Durozier. Son amour-propre d'*homme* s'était senti blessé par cette brusque découverte. Battu à l'instant même par la logique féminine dans une petite discussion de ménage, le mari songeait, avec une sorte d'humiliation, que cette mésaventure lui était arrivée plus d'une fois. Il se rappelait qu'il lui avait fallu toujours céder lorsque des nuages s'élevaient à l'horizon conjugal. Entré dans ces méditations rétrospectives, M. Durozier se prodigua les injures les plus amères; il se dit qu'il était la honte de son sexe et que bientôt il deviendrait la risée du monde. Puis enfin, réfléchissant à sa bonhomie, à sa tendresse, à son excellent caractère, et mettant en regard de toutes ces qualités qu'il aimait à se reconnaître, les exigences capricieuses, le ton dominateur et les malicieux sourires de Mme Durozier, il s'était écrié :

—Oh ! les femmes !

Ces trois mots ont leur éloquence.

A la suite de son exclamation, M. Durozier résolut qu'il changerait de système à l'avenir. Il décida qu'il serait froid au lieu d'être empressé, vieux moyen de comédie qui réussissait toujours au théâtre; qu'il abandonnerait sa femme à ses caprices et dépenserait ailleurs l'activité de sa mâle intelligence. Il continua ainsi son monologue :

— Décidément, je n'y veux plus penser. C'est humiliant qu'un homme comme moi... oui, c'est humiliant ! Toujours aux petits soins, toujours aimable, toujours charmant, et ma femme toujours froide et toujours railleuse ! Assez, madame, assez !... Mais il faut pour cela que je m'étourdisse. Je ne veux plus faire que de l'arithmétique. Des chiffres et encore des chiffres ! (M. Durozier n'avait point pris dans la comédie ce moyen de s'étourdir.) Je vais me lancer à corps perdu sur le chemin de fer de la spéculation ! Il y a en moi l'étoffe d'un grand financier, ou je ne me connais pas. (M. Durozier ne se connaissait pas.) A moi la Bourse ! à moi les émotions du cinq pour cent ! à moi les millions, la fortune d'un roi et de deux empereurs ! Et dire que tout à l'heure j'étais mélancolique !... Grâce à Dieu, me voilà changé désormais ; je marche dans ma force et dans ma liberté !

Le financier improvisé en était là de son monologue lorsque Mme Durozier entra.

Mme Durozier était ce qu'on appelle trivialement une brune piquante. Ses traits distingués exprimaient la vivacité et la finesse, et il n'était pas nécessaire d'une grande sagacité d'observation pour comprendre de prime abord, en les comparant à la large figure réjouie du mari, dans quelles mains devait se trouver le sceptre conjugal.

— Eh bien ! mon ami, s'écria Mme Durozier, quelle agitation, quelle figure rayonnante, quel feu dans le regard !

— Ah ! vous vous en apercevez...

— Vraiment, je ne vous ai jamais vu ainsi. Vous venez donc d'apprendre une grande nouvelle !

— Non, madame, non. Ce qui fait rayonner mon front, c'est l'idée !

Mme Durozier sourit de ce fin sourire qui faisait habituellement le désespoir de son mari; mais celui-ci, emporté par l'improvisation, ne s'en aperçut pas, et il continua :

— C'est la pensée en travail qui jaillit de mes regards ! Tout à l'heure j'étais un enfant..... Uniquement occupé de vous plaire, je laissais s'engourdir en moi les facultés dont le ciel a bien voulu me douer ; aujourd'hui, madame Durozier, vous avez une rivale !

— Une rivale !

— Oui, et une terrible encore..... l'ambition !

— Quoi ! vous êtes...

— Ambitieux ! je le suis.

Ici Mme Durozier éclata de rire.

— Avec quel air vous me dites cela ! reprit-elle. Voyons, parlons sérieusement. Vous êtes ambitieux, je le veux bien; mais ambitieux de quoi ?

— Je veux devenir riche.

— Ne l'êtes-vous pas ?

— Je veux le devenir plus encore.

— En quoi faisant, et pourquoi faire ?

— En faisant la banque, et pour écraser tout Paris de mon luxe insolent. Je veux devenir député : c'est mon idée.

— C'est l'idée de tout le monde.

— C'est la mienne.

— Une idée folle et qui vous passera comme tant d'autres. Croyez-moi, mon ami, allez prendre l'air ; moi, je retourne à ma valse de Beethoven.

Et de son cabinet M. Durozier ne tarda pas à entendre le piano qui chantait *le Désir* du grand artiste.

Le député en herbe trépignait à cette musique.

— C'est à en mourir de colère ! s'écriait-il. Il y a une heure, j'étais là, papillonnant avec légèreté, aimable, langoureux ; elle souriait avec grâce, mais avec ennui. Il y a cinq minutes, je change de tactique, je deviens superbe et triomphant, je parle d'autre chose que d'amour, je veux l'éblouir de ma supériorité... et elle me rit au nez ! Oh !...

Quelqu'un qui entra l'empêcha d'ajouter : les femmes !

Ce quelqu'un n'était autre que M. Anténor, l'ami intime de Durozier, un avocat presque célèbre, quoiqu'il fût tout-à-fait ridicule. Malebranche l'aurait vu, qu'il aurait écrit pour lui cette phrase écrite pour d'autres : « Il y a des gens qui apprennent toute leur vie à parler et qui devraient se taire toute leur vie. »

M. Anténor était un blond fade, à figure grimaçante, aux yeux d'un bleu terne, à la taille élancée et pincée, à la voix criarde ; le plus léger duvet n'ornait pas ses joues de trente-cinq ans. Entre ses ridicules brillait en première ligne celui de l'estime exagérée de soi-même. Et M. Anténor s'estimait plus encore comme homme du monde que comme avocat : c'est tout dire. Il avait la faiblesse de croire aux passions malheureuses qu'il ne faisait pas ; il s'imaginait armé de l'*influence du regard* à un degré plus éminent que le père Enfantin lui-même, et il était convaincu que ses petits yeux lançaient des éclairs à enflammer le cœur le moins impressionnable. Il avait essayé de fasciner Mme Durozier par le magnétisme du regard ; mais celle-ci avait eu le bon goût de ne pas s'en apercevoir. Les yeux de M. Anténor étaient si petits ! L'avocat n'en croyait pas moins fermement que là encore était une passion dissimulée avec peine. Il connaissait si bien le cœur humain... de la femme !

M. Durozier était trop préoccupé par les idées nouvelles qui venaient de l'envahir pour pouvoir parler d'autre chose que de ses tristesses conjugales ; il se hâta d'instruire son ami intime de l'état actuel de son esprit, et Anténor, de son côté, se hâta de commencer une longue et minutieuse

(*) Extrait du *Feuilleton mensuel* — Paris, rue Montmartre, 38. — Prix : 7 fr. 50 cent. par an.

Cette déclaration de M. Chambolle soulève une difficulté qu'on ne résoudra pas facilement. En sa qualité de député, M. Chambolle ne peut être poursuivi dans le courant de la session, même six semaines après qu'elle est close, sans que la chambre des députés ait autorisé la poursuite.

Paris, le 14 janvier 1842.

(Correspondance particulière du *Censeur*.)

On disait cet après-midi au Palais-Bourbon qu'il y avait eu ce matin chez M. le chancelier Pasquier une réunion de jurisconsultes pour délibérer sur le parti à prendre au sujet de la lettre de M. Chambolle; que MM. Martin (du Nord) et Hébert, entre autres, assistaient à cette réunion; qu'il y avait été décidé qu'on userait de la latitude laissée par la loi qui n'imposait pas l'obligation de poursuivre l'auteur d'un article incriminé en même temps qu'on poursuit le gérant du journal dans lequel cet article a paru; qu'en conséquence on n'embarrasserait pas le procès de la personne de M. Chambolle, et qu'on se contenterait de juger et condamner M. Louis Perrée. Voilà ce qui se disait cet après-midi à la chambre, où l'on considérait une telle résolution comme une véritable reculade.

Le *Siècle* n'a pas encore fait choix d'un défenseur. Au premier abord, il semble tout naturel qu'il n'en prenne pas d'autre que M. Odilon Barrot; mais M. Odilon Barrot se trouvant à la chambre des députés le chef de l'opposition parlementaire, il ne peut guère aller se poser en adversaire devant un pouvoir rival de la chambre des députés.

Cette question de la défense ne peut, du reste, tarder à être résolue, puisque c'est mardi prochain que le *Siècle* doit comparaître.

— M. de Daunant qui vient de s'illustrer, est premier président de la cour royale de Nîmes, membre du conseil-général du Gard, ancien député; enfin, il est arrivé à la pairie dans l'immense promotion du 3 octobre 1837.

—On annonce que M. le duc de Nemours doit repartir pour l'Algérie au commencement du mois de mars. Ce voyage, demande le *Commerce*, n'a-t-il rien de commun avec la pensée de la vice-royauté ?

—Un banquet de réconciliation, où le 2e léger et les 11e et 59e de ligne étaient représentés par de nombreuses députations, a été donné mardi dernier au Salon-Français, barrière de l'Ecole-Militaire. Les musiques des trois régiments n'ont cessé de jouer pendant le festin qui s'est terminé par des toasts à la France, à l'armée, à l'union de tous les corps d'infanterie et de cavalerie. Il paraît que tout s'est passé convenablement.

Quoi qu'il en soit, les arrestations à l'Ecole-Militaire et à la caserne de la Pépinière continuent, par suite de l'enquête que le général Dariule a fait ouvrir. Mercredi une voiture de jeunes soldats arrivait encore à la prison militaire de l'Abbaye.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 JANVIER.

Aucune affaire avant la bourse. Le premier cours au parquet a été 78 70. Le mouvement a été douteux pendant quelque temps; mais comme les agents avaient des ordres d'achats considérables, les cours n'ont pas tardé à se relever, et la rente est montée à 78 85, cours auquel elle a fermé au parquet.

A quatre heures, elle était offerte à ce prix.

On a fait courir le bruit que l'affaire d'Espagne était arrangée et que M. de Salvandy était retourné à Madrid.

Cinq 0/0, 117 70.—Quatre et demi 0/0, 000 00. —Quatre 0/0, 102 20.—Trois 0/0, 78 70. — Banque, 3350 00. — Obligations de Paris, 1270 25.— Naples, 107 10.—Dette active d'Espagne, 25 1/4. —Etats-Romains, 104 0/0.— Cinq 0/0 belge, 103 7/8.— Trois 0/0 belge, 71 50.— Banque belge, 800 00. — Caisse Laffitte, 5025 00, 000 00.—Emprunt de 1841, 00 00.

Chambre des Députés.

Séance du 14 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal est adopté.

La physionomie de la chambre est très-animée. M. Guizot, après être resté quelque temps seul sur le banc des ministres, quitte sa place et va s'asseoir au milieu d'un groupe de députés du centre qui lui tiennent compagnie jusqu'à l'arrivée de ses collègues du ministère.

M. Chambolle entre dans la salle accompagné de M. Odilon Barrot. Aussitôt un groupe nombreux de députés de l'opposition s'établit autour de M. Chambolle qui reçoit de toutes parts de vives félicitations. M. Rémusat, membre de l'ancien ministère, vient aussi serrer la main de l'honorable député.

M. Dumon (du Lot), dont la figure offre encore la trace des blessures qu'il a reçues à Agen, vient se placer aux pieds de la tribune, au moment où M. le président se dispose à lire le projet d'adresse. La présence de M. Dumon (du Lot) distrait vivement MM. les députés qui le regardent, les uns avec intérêt, les autres avec malignité.

M. LE PRÉSIDENT, avant de donner lecture du projet d'adresse, communique plusieurs lettre à la chambre.

M. Diétrick, député du Bas-Rhin, envoie sa démission.

M. Berigny, député de la Seine-Inférieure, et M. Corne, député du Nord, demandent un congé. — Accordé.

M. Leray, député de la Loire-Inférieure, prête serment.

M. LE PRÉSIDENT : Je vais donner lecture à la chambre du projet d'adresse. (Mouvement général d'attention.)

« Sire,

» Les événements dont l'Orient a été le théâtre ont excité notre juste sollicitude. Les questions qu'ils ont fait naître ont atteint leur terme, et Votre Majesté a conclu avec l'empereur d'Autriche, la reine de la Grande-Bretagne, le roi de Prusse, l'empereur de Russie et le sultan, une convention qui consacre la commune intention des puissances de maintenir la paix de l'Europe et de consolider le repos de l'empire ottoman.

» Des armements de précaution avaient imposé de grandes charges au pays. Votre gouvernement a déjà opéré de fortes réductions. Gardienne fidèle des intérêts des contribuables, la chambre des députés se félicite de cette première diminution des dépenses publiques. Toutefois, elle regrette d'apprendre que l'équilibre entre les dépenses et les recettes n'a pu être immédiatement rétabli. Quand son honneur et son intérêt l'exigent, la France ne craint pas d'engager son crédit et de se confier à l'avenir; mais cet avenir n'est assuré que par les prévoyantes réserves de la paix: l'ordre dans les finances n'importe pas moins à la puissance, à la richesse des états. Tous nos efforts seront employés à le rétablir sans compromettre les services publics, sans affaiblir la défense du pays; et nous ne doutons pas que, pour arriver à ce résultat, il ne suffise d'une économie intelligente et de l'accroissement de la prospérité nationale, sans qu'il devienne nécessaire d'aggraver le poids de l'impôt.

» Parmi les services auxquels la chambre doit pourvoir, il n'en est pas de plus digne de son intérêt que l'exécution des différentes voies de communication; les dépenses que ces travaux exigent sont des avances qui rentrent au trésor par toutes les sources du revenu public. Le projet de loi qui nous sera présenté pour établir les lignes principales d'un grand système de chemins de fer sera l'objet de notre examen le plus attentif.

» Pendant que le gouvernement de V. M. crée à l'intérieur pour notre agriculture et notre industrie des moyens d'échange rapides et faciles, il s'occupe d'étendre nos relations commerciales et d'ouvrir aux produits de notre sol et de nos arts de nouveaux débouchés. La prudence avec laquelle il doit suivre les négociations entamées par vos ordres nous répond que la production nationale conservera la protection qui lui est due.

» De tels travaux honorent la paix et en font sentir le prix. Elle est stable parce qu'elle est profonde, et ses bienfaits en garantissent la durée. Vous avez lieu de compter qu'elle ne sera pas troublée. C'est avec satisfaction que la chambre reçoit cette assurance.

» Fidèle aux promesses qu'elle a faites, la France réclame avec persévérance l'accomplissement des promesses qu'elle a reçues. La chambre rappelle à l'Europe les droits de la nation polonaise si hautement stipulés par les traités. (Bruit.)

» La vigilance de votre gouvernement s'applique à préserver de toute complication extérieure la sécurité de nos possessions d'Afrique. Les vœux et la sollicitude de la chambre suivent nos braves soldats dans le cours de ces nobles travaux dont les princes vos fils avaient à partager les dangers et la gloire. Nous désirons que la persévérance d'une administration habile et sage achève ce que le succès de nos armes a commencé, et que notre domination sur cette terre désormais et pour toujours française accroisse notre puissance comme elle honore le courage de notre armée.

» Nous examinerons avec soin les lois de finances et les divers projets de loi qui ont pour objet d'introduire dans l'administration publique d'utiles améliorations.

» Lorsque le vœu du pays nous appelle à ces paisibles travaux, pourquoi faut-il que les tentatives des factions nous ramènent à de graves et tristes pensées? Flétries par l'indignation publique et vaincues par les lois, les factions ne se sont pas soumises. Nous l'avons vu: leurs attentats et leurs complots se sont révélés. Leurs projets insensés ne menacent pas seulement nos institutions, ils s'attaquent à la société même. On peut dédaigner leur impuissance, mais il faut surveiller leur audace. Votre gouvernement, Sire, fera son devoir, nous en avons l'assurance. Partout et constamment il maintiendra l'autorité des lois et les fera respecter comme il les respecte lui-même. (Mouvement en sens divers.) Notre loyal concours vous est assuré. Que le zèle des bons citoyens vienne en aide aux pouvoirs publics, que le pays tout entier, éclairé sur ses véritables intérêts, leur prête son appui, et, forts de notre union, nous garderons intact le dépôt sacré que la charte nous a confié.

» Au sein de la sécurité publique, la puissante activité de la France se déploiera sans entraves, et cette liberté légale et pacifique que la nation a conquise, et dont Votre Majesté met sa gloire à lui assurer la possession, réalisera tous ses bienfaits. Pour atteindre ce but de nos efforts communs, vous avez, Sire, dévoué votre vie tout entière; ce n'est pas en vain que vous avez compté sur la reconnaissance de la patrie : la chambre des députés vous en apporte le solennel témoignage. »

Ce projet est très-froidement accueilli par la chambre.

M. LE PRÉSIDENT : Ce projet d'adresse sera imprimé et distribué. Les inscriptions pour et contre le projet seront reçues demain matin à huit heures au bureau. Quel jour voulez-vous fixer pour le commencement de la discussion ?

M. GUIZOT demande la parole et monte à la tribune avec une liasse de papiers.

Messieurs, dit-il, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de M. le président la convention du 13 juillet 1841 et un recueil des actes des pièces officielles qui s'y rapportent. (Ah ! ah !)

M. LE PRÉSIDENT : Ces pièces seront déposées aux archives.

M. BILLAULT : Je demande si les pièces qui vont être déposées aux archives contiennent tous les éléments de la négociation qui a été conduite par le cabinet. Je dis *tous*, parce que le droit de connaître tous ces éléments nous appartient. Au mois d'avril dernier, M. le ministre des affaires étrangères a dit lui-même à cette tribune que rien ne serait caché sur la négociation. Circonstances, actes, documents, nous devons tout connaître. Je désire donc que M. le ministre comprenne dans la communication qu'il fait à la chambre la totalité des documents diplomatiques.

J'ai maintenant à parler d'un document qui appartient à un autre ordre de faits, document dont je réclame aussi la communication : je veux parler du traité sur le droit de visite (approbation), de ce traité qui occupe au plus haut point tous ceux qui tiennent à la dignité du pavillon français. Si je suis bien informé, la commission de l'adresse a demandé communication de cette pièce et la communication a été refusée.

De plus, je demande que, comme les pièces sur ce dernier point exigent un examen spécial, le jour de la discussion soit fixé de manière à ce que l'on ait le temps d'étudier la question.

M. GUIZOT : Il m'est impossible de déposer la convention relative à la répression de la traite des nègres. Cette convention n'a pas été ratifiée.

Pour les pièces diplomatiques, j'aurai la sincérité de dire qu'elles n'ont pas été toutes communiquées; mais je ne crois pas que la chambre puisse penser que tout ce qui a été dit dans une négociation qui a duré près d'un an puisse être imprimé.

M. BILLAULT : M. Guizot consentira-t-il au moins à ce que toutes les pièces communiquées à la commission soient imprimées et distribuées?

M. Guizot fait un signe négatif. (Murmures.)

M. LHERBETTE : Cela s'est fait en Angleterre.

M. GUIZOT : Vous connaissez en effet ce que l'Angleterre a imprimé, mais vous ne connaissez pas ce qu'elle n'a pas fait imprimer.

La chambre décide que la discussion de l'adresse commencera lundi.

L'ordre du jour appelle ensuite la vérification des pouvoirs.

Après une vive discussion, la validité de l'élection de M. Bineau est mise aux voix et adoptée après une épreuve douteuse.

Il est quatre heures, la séance continue.

AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du CENSEUR.

La défection des tribus de l'ouest de la province d'Oran était, comme nous l'avons fait remarquer, un coup terrible porté à la puissance déjà fort compromise d'Abd-el-Kader, dont le kalifa Bouhamédy avait été pourchassé comme une bête féroce. Heureusement encore, il s'est trouvé dans ces contrées un marabout influent, Mohamed-ben-Abdallah, qui s'est empressé de faire des ouvertures à l'autorité française, sûr de l'adhésion des tribus qui étaient en révolte contre l'autorité de l'émir. Ce marabout, salué déjà du titre de sultan par les populations arabes, n'a pas fait un traité avec nous; il s'est soumis et a reçu l'investiture des mains de l'autorité, promettant de gouverner au nom et dans l'intérêt de la France.

La chute d'Abd-el-Kader est un fait accompli.

— Nous avons reçu d'un colon la lettre suivante :

Alger, le 4 janvier 1842.

Depuis dix jours, nous éprouvons des temps affreux, et, sans les grands travaux exécutés au port marchand, nous aurions eu à déplorer de nombreux désastres dans un moment où les navires encombrent notre darse. Deux bâtiments seulement ont péri et quelques-uns ont fait des avaries plus ou moins considérables. Le vaisseau de ligne *le Marengo*, qui avait pris le mouillage pendant le mauvais temps, a couru quelques risques; il n'a pu débarquer ses troupes le jour même de son arrivée.

Le vaisseau *l'Alger* est arrivé.

Les troupes apportées par ces deux vaisseaux ayant été logées à la caserne Lemercier, qu'occupait le 26e de ligne, sans calculer l'embarras que cela allait occasionner à la population, ce régiment a été provisoirement logé chez les habitants. En vérité, M. Bugeaud, avec ses manières soldatesques, nous traite en peuple conquis. Comment veut-il que nous puissions y tenir? Non content de prendre assez fréquemment, par voie de réquisition, tous nos moyens de transport, et de nous distraire de nos occupations pour nous imposer un service militaire, il encombre nos maisons de soldats. Nous ne reviendrons point sur le fameux arrêté d'expropriation, bien fait pour décourager les colons, et qui a fait assez crier.

Le *Brandon* est entièrement perdu. On n'a rien pu sauver. Nous apprenons avec plaisir, et nous nous faisons un devoir de constater que les troupes espagnoles qui se trouvaient dans le voisinage du lieu où le bâtiment français a fait naufrage ont bien rempli les devoirs de l'hospitalité envers nos compatriotes. L'équipage du *Brandon* a été parfaitement accueilli à terre.

TOULON, *le* 13 *janvier* 1842.—Le 10e bataillon de tirailleurs de Vincennes ou chasseurs à pied, embarqué à Alger sur les bateaux à vapeur *le Vautour* et *l'Euphrate*, est arrivé à Oran le 23 décembre.

L'adhésion de la presqu'unanimité de la presse départementale à la déclaration des organes indépendants de la publicité parisienne est un indice éclatant de l'effet qui a été produit sur le pays par les excès et les tendances liberticides de la politique suivie depuis onze ans par les hommes qui ont entrepris de faire reculer la révolution de juillet et d'annihiler l'activité du génie français dans le labeur de la civilisation.

C'est en vain que les feuilles ministérielles ont cherché à amoindrir le fait sans contredit le plus important qui se soit produit

---

plaidoirie sur les mystères de l'organisation féminine.

— Ce qui te manque à toi, dit-il en forme de conclusion, c'est l'étude de la femme. Tu ne t'es pas assez attaché à voir clair et à te diriger dans ce dédale si plein de ténèbres et de secrètes lueurs. Tu marches sans système et sans boussole; tu ne comprends pas la femme, mon pauvre ami. Tu n'es pas, comme moi, sa physiologie incarnée.

Durozier écoutait avec componction, sans pouvoir placer une parole.

— Non, tu ne la comprends pas, s'écriait Anténor de sa voix la plus aigrement accentuée; étudie, mon cher, étudie: je t'y aiderai. Tiens, j'ai là justement un livre qui pourra te donner à réfléchir; il y a quelque chose là-dedans. Ce n'est pas un chef-d'œuvre, sans doute, et si j'avais moins d'affaires au barreau, je crois que je pourrais faire mieux et d'une façon plus originale et plus profonde; mais je n'ai pas le temps. C'est que la femme, vois-tu, n'a plus de secrets pour moi; je la connais comme si je l'avais faite... mieux qu'Adam. Je lis son ame dans un regard, sa pensée dans un sourire et sa haine sur un pli de son front. (Anténor devait avoir pris cela quelque part.) Mais je ne suis venu te dire bonjour qu'en passant. Le procès de la veuve Grammont me réclame. Adieu.

Et il tourna les talons pendant que Durozier ouvrait de grands yeux pour lire sur le dos du volume d'Anténor : PHYSIOLOGIE DU MARIAGE.

Pendant plusieurs jours, l'infortuné mari s'enfonça profondément dans le livre de M. de Balzac. Il oublia ses chiffres et sa députation pour étudier avec conscience, et non sans inquiétudes, tous ces chapitres dont les titres rayonnaient dans sa pensée comme autant de phares révélateurs: — *Des Révolutions conjugales.* — *Essai sur la police.* — *L'art de rentrer chez soi.* — *Des péripéties.* — *Des différentes armes.* — *Des derniers symptômes...* Il interrogeait ses souvenirs, faisait des plans et les défaisait; la physiologie avait opéré en lui une révolution véritable. Que de choses auxquelles il n'avait pas songé! Combien de remarques il avait négligées! Enfin, et après toute une semaine d'études, Durozier, faisant un dernier retour sur lui-même, arriva à cette réflexion consolante, que maintenant il connaissait la femme mieux que M. de Balzac, aussi bien qu'Anténor.

Il y avait vingt-quatre heures qu'il se félicitait du résultat de sa lecture et des admirables découvertes qu'il y avait rencontrées lorsque l'avocat reparut.

Il aborda sur-le-champ sa conversation favorite :

— Eh bien! le cœur de la femme, l'avons-nous un peu étudié? le connaissons-nous un peu?

— Je l'ai beaucoup étudié.

— Dans mon livre?

— C'est-à-dire dans celui que tu as fait relier; mais j'ai surtout réfléchi de moi-même.

— La femme est-elle toujours pour toi quelque chose d'aussi incompréhensible?

— Je commence à voir plus clair.

— Vrai?

— Parole d'honneur! Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé?... n'est-ce pas? C'est-à-dire, non, comment en un or pur le plomb s'est-il changé? Quel livre! quel livre! mon cher!

— Oui, mais je crois que je...

—Ecoute, mon cher Anténor, fais-moi le plaisir d'entrer dans ce cabinet.

— Hein?

— Je te dis: Fais-moi le plaisir d'entrer dans ce cabinet.

— Tu veux que j'entre...

— Je t'en prie.

— Ah çà! mais que veux-tu que j'y fasse dans ce cabinet?

— Ciel! j'entends ma femme?

A ces mots, Durozier pousse vivement Anténor ébahi et l'enferme.

— Vous êtes exacte, dit-il solennellement à sa femme qui venait d'entrer.

— Exacte!... Et comment cela?

— Exacte au rendez-vous.

— Vous m'aviez donné un rendez-vous...

— Jouez le calme et le sang-froid, madame; vous êtes une délicieuse comédienne.

— Que voulez-vous dire?

— Je dis que ce n'est pas moi que vous attendiez, s'écria Durozier avec emportement.

—Ce ton... cet air... Décidément vous êtes-vous fou, monsieur Durozier.

— Il est là!...

— Qui?

— Ah! vous le savez, et moi aussi! j'étais sur la trace de cette intrigue. Vous croyez donc qu'on me trompe comme un enfant? vous croyez...

— Je crois véritablement que vous perdez la raison, dit froidement Mme Durozier.

— Mais il perdra la vie, lui qui vous aime et que vous aimez. Sortez, monsieur, sortez!

En prononçant ces mots à la manière d'Antony, M. Durozier tire de sa poche un pistolet, il ouvre la porte du cabinet; Anténor se présente, Mme Durozier s'évanouit. — Tableau.

L'avocat est entraîné par son ami qui appelle une femme de chambre en lui disant de courir vers sa maîtresse.

La figure des deux intimes présentait en ce moment le plus curieux contraste. Durozier était calme et souriant; Anténor était affreusement pâle. Le pistolet avait influé défavorablement sur son regard, qui était devenu plus terne encore, et avait rendu sa respiration difficile. L'avocat, qui n'était pas beau d'ordinaire, était alors parfaitement laid. La parole lui revint cependant au grand air, et il dit à Durozier dont la figure était plus triomphante que jamais :

— M'expliqueras-tu enfin?...

— Physiologie, mon cher, physiologie!

— Comment, physiologie!

— Sans doute.

— Qu'est-ce que cela signifie? exclama Anténor avec le plus grand étonnement; parle.

— Cela signifie que je suis devenu physiologiste.

— Encore!

— N'est-ce pas toi qui m'as prêté la *Physiologie du Mariage?*

— Eh bien!

— Eh bien! c'est ce qui m'a donné l'idée de jouer cette légère comédie.

— Mais où diable as-tu vu jouer cette comédie-là dans la *Physiologie du Mariage?*

— Prête-moi quelques minutes d'attention, avocat, dit flegmatiquement Durozier, et tu vas juger dans quelle terre féconde tu as semé.

Anténor ouvrit de grandes oreilles et même de grands yeux. Son ami commença son discours en ces termes :

— J'étais tourmenté depuis quelques jours par une idée fixe. Je me demandais pourquoi ma femme n'avait pas devant moi l'attitude que le beau sexe doit avoir devant son maître et seigneur. Pourquoi, me disais-je, sourit-elle avec malice, parfois avec dédain? C'est d'abord qu'elle est spirituelle, c'est qu'ensuite j'ai été trop calme, trop uniforme, trop aimable. (Anténor ne put réprimer un signe d'impatience.) Nous y arrivons. Jamais d'éclat, jamais de tempête, jamais de bourrasque dans la limpidité de notre existence conjugale. Je ne dominais pas assez ma femme. Il faudrait, pensais-je, qu'elle me vît dans un grand péril, héroïque et superbe, le regard foudroyant, l'épée nue à la main. Elle m'admirerait et elle m'en aimerait mieux. Mais comment faire pour révolutionner ainsi la mer pacifique de mes jours? J'en étais là de mes réflexions, lorsqu'ouvrant le livre que tu as fait relier, je lus ces paroles qui seront éternellement gravées dans ma mémoire:

depuis l'établissement de la nouvelle dynastie. Il n'est pas un esprit grave et sensé qui ne voie dans ce fait le besoin et la volonté ferme de faire obstacle à un ordre de choses qui a fomenté tant de sanglants désordres au sein de la patrie, la résolution inébranlable de défendre et de sauver les libertés publiques si gravement menacées par l'acte judiciaire qui a frappé M. Dupoty.

Le *Courrier de la Sarthe*, dans son numéro du 12 janvier, a très-bien exprimé le sens vrai et hautement caractéristique du pacte qui, dans les départements comme à Paris, a eu la puissance de rallier dans un but et dans un sentiment communs presque tous les représentants officiels des diverses opinions.

Nous lui empruntons les passages suivants :

Nous ne sommes pas de ceux qui, pleins de foi dans leur infaillibilité personnelle, proscrivent impitoyablement quiconque ne s'incline pas avec respect devant les décrets de leur étroite raison. Tous les partis, à notre sens, représentent quelque chose, et si, comme partis, ils sont fatalement exclusifs, nous estimons néanmoins qu'entre eux un accord durable est possible, et que la France n'est pas à jamais condamnée à s'épuiser dans ces luttes cruelles dont le spectacle attriste tous les bons citoyens. Il n'y a que le gouvernement doctrinaire qui ne représente rien en France ; ne tenant au passé par aucune tradition, il n'a dans le présent qu'une vie précaire, il n'existe misérablement qu'à la condition d'agiter sans cesse le pays et de combattre jour et nuit pour ses autels; l'avenir, il le sait, il l'avoue, ne lui appartient pas; l'avenir flétrira tous ses complices !

Avec le gouvernement doctrinaire, non, point d'alliance, point de compromis; avec les signataires de la convention du 13 juillet, avec les inspirateurs de l'odieux réquisitoire auquel il a été répondu par la déclaration du 26 décembre, non, point de pacte, point de trève. La presse a été choisie par eux pour être la première offrande faite à un système qui ne peut être édifié que sur des ruines ; que la presse se défende avec toute l'énergie que peuvent lui inspirer et le sentiment de son droit et l'intelligence des dangers publics; qu'elle brave hautement ces pervers, et qu'elle leur donne un rendez-vous solennel devant les prochaines assemblées électorales !

Il faut enfin qu'entre eux et les représentants de toutes les opinions françaises il y ait une rencontre décisive, laquelle termine ces disputes vaines qui depuis des années énervent le pays et ébranlent sa confiance dans l'avenir du gouvernement représentatif. On le dit bien : avec la presse, il n'est pas permis à M. Guizot de gouverner; il faut ou que la presse succombe ou que cet odieux artisan de tant de crimes disparaisse à jamais de la scène publique !

C'est le pays légal qui doit prononcer la sentence et l'exécuter. Que la presse aborde ce tribunal non sans quelque défiance, mais prête du moins à accepter les conséquences telles quelles du débat. Si l'arbitre constitutionnel se prononce, comme il est encore permis de l'espérer, contre la sinistre engeance qui tant de fois a porté le trouble dans notre société politique, nous aurons bien à faire pour réparer tout le mal que les doctrinaires ont causé : d'abord pour restaurer le pouvoir qui portera longtemps peut-être l'empreinte de leur contact, ensuite pour faire oublier au pays le langage qu'ils lui ont appris et restaurer les principes compromis par leur propagande corruptrice. Que si l'union de la presse indépendante ne prévaut pas devant le pays légal sur les intrigues du ministère ; que si tous les pouvoirs officiels se sont laissé pervertir à ce point que, dix années après une révolution faite au nom de la presse, au nom du libre arbitre de la France révolutionnaire, le pays tolère, approuve, sanctionne deux attentats contre son honneur et contre ses libertés, tels que l'acte diplomatique du 13 juillet et l'invention du délit de complicité morale... eh bien ! nous briserons cette plume, ou, désespérant du pays constitutionnel, nous en appellerons à la conscience populaire. Toutes les preuves de longanimité que l'on pouvait nous demander, nous les aurons données; si l'on nous rejette dans la politique de désespoir, nous ne serons pas responsables des événements.

Aucune proposition ne nous est démontrée plus clairement que celle-ci : « Toutes nos conquêtes révolutionnaires sont menacées par une coupable faction, à laquelle l'étranger prête les mains pour consommer notre ruine. »

Depuis dix ans, nous le disons, nous le répétons au pays légal qui nous paraît intéressé le plus directement au maintien du fait actuel et surtout au respect des stipulations en vertu desquelles ce qui est a reçu l'être. Si le pays légal refuse de nous entendre, s'il ferme les yeux pour ne pas voir, s'il se résigne à subir les conditions telles quelles qui lui seront faites par la contre-révolution, au lieu de nous aider à prévenir son triomphe, nous n'aurons plus qu'à nous adresser à la portion du pays qui n'est pas constitutionnellement représentée.

Que toute la presse indépendante accepte ce programme, et il y aura peut-être encore quelque espoir de salut, même après des élections où les factieux auraient eu l'avantage.

Les persécutions contre la presse s'étendent de plus en plus. Le *Journal du Bourbonnais* vient d'être saisi pour un feuilleton dans lequel on a cru trouver des allusions politiques à un homme de *lettres*. Nous sommes heureux de voir comment le ministère public soutiendra cette singulière accusation. On sait ce que Louis XIV disait à un censeur qui avait retranché d'une pièce de théâtre des vers dans lesquels il trouvait des allusions contre le roi : « C'est vous qui avez fait l'allusion. » Tout Paris a ri aux dépens de ce bon Félix Nogaret qui, chargé de la censure dramatique sous l'Empire, vit, dans une comédie, ces mots adressés à un valet : « Monsieur Dubois, vous êtes un fripon. » Le censeur supprima le passage en mettant en marge : « Retranché par respect pour M. le préfet de police. » La censure qui se fait après n'a pas besoin de moins d'intelligence. que la censure qui se faisait avant. (*Gazette de France.*)

On nous communique le passage suivant d'une lettre de Madrid, datée du 4 courant, qui vient malheureusement infirmer les espérances que conservaient les journaux de cette date :

« Après-demain, l'ambassadeur de France quitte Madrid avec toute la légation, ne laissant qu'un employé pour recevoir la correspondance. On a déjà ôté les armes de l'hôtel de l'ambassadeur. On parle beaucoup des conséquences ultérieures que pourra occasionner cet incident. »

Voici quelques nouveaux détails sur la séance tenue dimanche dernier par le conseil-général du commerce :

C'est M. Ducos, député, qui a émis le vœu que le gouvernement favorisât le développement de notre commerce extérieur par des traités de commerce non-seulement avec la Belgique, mais avec tous les états commerciaux et industriels du monde. Cette proposition, vivement appuyée par M. Arlès-Dufour, délégué de Lyon, et les membres de la commission, a été combattue par M. Gouin, ancien ministre du commerce du 1er mars, et M. Betting de Lancastel, et n'a pas été admise. Les votes ont été partagés ; sur 26 votants, 13 ont voté pour, et 13 contre la proposition de M. Ducos.

On lit dans le *Moniteur :*

M. le maréchal, président du conseil, vient de nommer une commission chargée de l'examen d'un projet de colonisation dans la Guyane française, présenté par M. Favart, délégué de cette colonie, et dont l'auteur est M. Jules Lechevalier.

Cette commission se compose ainsi qu'il suit :

Président : M. le comte de Tascher, pair de France.

Membres : MM. Gautier, pair de France; Jacques Lefebvre, député;

Galos, député, membre de la chambre de commerce de Bordeaux ;

Magnier de Maisonneuve, député, directeur du commerce extérieur au ministère de l'agriculture et du commerce;

Joseph Périer, membre de la chambre des députés ;

Gréterin, conseiller-d'état, directeur de l'administration des douanes ;

Favart, délégué de la Guyane française ;

Filleau de Saint-Hilaire, conseiller-d'état, directeur des colonies au ministère de la marine;

Drouin de Lhuis, directeur des affaires commerciales et du contentieux au ministère des affaires étrangères ;

Lavollée, sous-directeur de l'administration des postes ;

Emile Perreire, banquier ;

Et. de Conninck, membre de la chambre de commerce du Havre.

La commission formée à la dernière session pour l'abolition de l'esclavage s'est réunie au Palais-Bourbon.

Le projet de loi relatif à la réforme des prisons présenté à la chambre à la dernière session, et sur lequel M. de Tocqueville a fait un rapport au nom de la commission chargée de l'examiner, va être repris. M. le ministre de l'intérieur le présentera incessamment avec quelques légères modifications, dit-on.

On assure qu'un grand dîner diplomatique devait avoir lieu mardi à l'hôtel du ministre des affaires étrangères, et qu'il a été contremandé presque au moment où il allait être servi. Quoique M. Guizot soit habitué au sans-façon des agents de l'étranger, il paraît qu'il était loin de s'attendre à ce désappointement qui, dit-on, a mis en émoi tout l'hôtel de la rue des Capucines. Le bruit courait que les représentants des puissances étrangères qui devaient figurer à ce repas d'étiquette avaient, peu d'instants avant l'heure de se mettre à table, renvoyé leur invitation à l'amphitryon, en s'excusant, sous divers prétextes, de ne pouvoir assister à son dîner.

Chronique.

LYON.

Le conseil d'administration des hôpitaux civils de Lyon a arrêté une mesure qui fait le plus grand honneur à sa sollicitude pour les misères qu'il est chargé de secourir et de soulager. Il a décidé qu'un hospice pour les incurables indigents serait établi dans le château du Perron, situé à six kilomètres de la ville, sur la rive droite du Rhône et sur le penchant d'un coteau riant et parfaitement salubre.

L'hospice du Perron sera disposé pour recevoir d'abord cent incurables ; on jugera plus tard s'il convient de lui donner plus d'extension.

Le conseil municipal, dans sa dernière séance, a donné son adhésion à ce projet qui, dit-on, sera mis à exécution dès qu'il aura reçu l'approbation de l'autorité administrative.

— On ignore encore à quelle cause doit être attribué l'incendie qui a eu lieu dans la nuit du vendredi au samedi dans le quartier Saint-Côme. Plusieurs enfants, un locataire et une femme ont reçu quelques blessures heureusement peu graves.

— La société d'éducation de Lyon a tenu sa troisième séance publique jeudi dernier, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville. M. Jayr, préfet du Rhône, et M. Soulacroix, recteur de l'académie, assistaient à cette solennité qui a été remplie par le compte-rendu des travaux de la compagnie pendant l'année 1841. Ce compte-rendu a été fait par M. Ch. Lacroix, président.

Spectacles du 16 janvier 1842.

Grand-Théatre. — Une Soirée de Carnaval. — La Norma. — Le Dépit Amoureux.

Célestins. — Ruy-Blas.— L'Amour en commandite.

Le ministre de la guerre vient de former une commission spéciale pour l'examen des questions relatives à la colonisation de l'Algérie. Ses travaux ne peuvent manquer d'éclairer le gouvernement et la législature sur une matière aussi importante, et de préparer la solution des doutes que la diversité des systèmes et des opinions a fait naître. Voici la composition de cette commission :

MM. le duc Decazes, président; le baron Charles Dupin, le comte de Gasparin, de la Pinsonnière, pairs de France; MM. Gustave de Beaumont, de Corcelles, Darblay, Desmousseaux de Givré, Dumont (de Lot-et-Garonne), Jouffroy, Laurence, de Loynes, Félix Réal, de Tocqueville, membres de la chambre des députés; de Bellonet, maréchal-de-camp du génie; Filleau de Saint-Hilaire, conseiller-d'état, directeur des colonies au ministère de la marine; Lingay, maître des requêtes, secrétaire.

Nouvelles étrangères.

ANGLETERRE.

Le *Sun*, journal du soir, contient un long article sur le droit de visite. Selon cette feuille, il n'existe point de doute que si les Anglais insistent sur ce droit, il n'en résulte une guerre entre eux et les Américains. Cet article fait aussi allusion à la correspondance reproduite dernièrement par tous les journaux anglais et en déduit les conclusions suivantes :

« Le langage énergique de M. Stevenson, et celui non moins énergique du président, démontrent l'impossibilité pour les Etats-Unis de se soumettre au droit de visite. En même temps, le langage de lord Palmerston que tient lord Aberdeen dans sa lettre à M. Stevenson met l'Angleterre dans l'impossibilité de renoncer sans déshonneur au droit qu'elle s'arroge de visiter dans certaines latitudes tout navire américain ou tout navire portant le pavillon américain, et sur le caractère duquel ses officiers de marine peuvent concevoir des soupçons. »

Le *Times* affirme que l'Angleterre est décidée à maintenir ce droit, et aussi d'exiger que le capitaine prouve la nationalité du navire qu'il monte et qu'il navigue selon les lois des Etats-Unis. De leur côté, les Etats-Unis sont également résolus de résister aux prétentions de l'Angleterre ; donc, des avis contraires des hommes d'état de ces deux pays résulteront certainement des suites très-fâcheuses.

Le *Sun* n'est pas partisan du droit de visite, parce que, observe-t-il, s'il en résultait une guerre, ce serait le peuple qui aurait à en payer les frais.

—Le *Morning-Post* contient les détails d'un affreux accident qui est arrivé dimanche dernier 9 du courant, par suite d'un éboulement, à Combe-Down, près de Bath. Il paraît que des ouvriers qui creusaient une carrière qui s'étendait sous une partie de ce village ayant poussé leurs travaux trop en avant, plus de sept arpents du terrain au-dessus d'eux s'écroulèrent, emmenant dans leur chute effrayante 18 maisons, l'église du village, l'école et un nombre infini d'habitants. Cet accident a eu lieu à la tombée de la nuit; on parlait de centaines de personnes tuées ou blessées.

— Une lettre de Londres qui nous parvient à l'instant, et qui est datée du 10 au soir, nous annonce qu'une espèce de scission se déclare dans le ministère anglais. Deux de ses membres demanderaient à se retirer, n'ayant pu s'entendre avec sir Robert Peel et le duc de Wellington au sujet de la législation sur les céréales. Notre correspondant nomme le duc de Buckingham et sir Edward Knatchbull. Il paraît que la nouvelle de ce dissentiment s'est répandue à la bourse de Londres et y a causé quelque sensation.

Le baptême du prince de Galles aura lieu le 26 dans la chapelle de Saint-Georges, à Windsor. (*Gazette.*)

ESPAGNE.

Le courrier de Madrid du 5 est en retard, nous n'avons que celui du 4.

Les journaux du soir rendent compte de la lecture faite à la chambre par le ministre des finances du budget de 1842, et des documents sur l'état financier de l'Espagne. Le déficit sur l'année est de plus de 180 millions de réaux (45,000,000 de fr.). Le ministère de la guerre coûtera au pays plus de 600 millions de réaux (150,000,000 de fr.). Les recettes publiques flottent entre 7 à 800 millions de réaux (200,000,000 de fr.). On propose d'élever ce chiffre en donnant à l'industrie et au commerce des encouragements indispensables.

L'affaire Salvandy en était toujours au même point. L'*Independiente* rapporte que notre ambassadeur avait reçu tout récemment de son gouvernement l'ordre de rester *passif* à Madrid, jusqu'à ce qu'il lui ait été communiqué de nouvelles instructions par le télégraphe.

« Quand un époux surprend sa femme avec son amant au milieu même d'une innocente conversation, sa tête, vierge encore, doit produire l'effet mythologique de la fameuse Gorgone. Pour obtenir une péripétie favorable en cette conjoncture, il faut, selon le caractère de votre femme, ou jouer une scène pathétique à la Diderot, ou faire de l'ironie comme Cicéron, ou sauter sur des pistolets chargés à poudre, et les tirer même, si vous jugez un grand éclat indispensable. »

Ma femme, grâce au ciel, n'avait pas d'amant. Je lui en ai improvisé un. Tu comprends ?

— Parfaitement, dit Anténor.

— Alors, continua Durozier, je t'ai fait entrer dans le cabinet. Le livre disait que la tête du mari doit produire l'effet mythologique de la célèbre Gorgone... Il s'agissait donc de produire un grand effet. Une scène pathétique à la Diderot... il faut un peu trop d'esprit et de style pour cela. De l'ironie comme Cicéron... je n'ai pas fait mon droit. (Anténor s'agita dans sa cravate.) Sauter sur des pistolets chargés à poudre... c'était mon affaire. J'ai préféré les pistolets...

— C'est très-spirituel ; mais tu aurais dû au moins m'avertir...

— Quelle peur tu as eue, mon pauvre Anténor !

— Non, mais...

— Enfin, n'importe. Maintenant tu comprends que tu ne peux plus te représenter chez moi après ce qui s'est passé. Je trouverai moyen d'expliquer à ma femme la suite de cette affaire. Ainsi, c'est entendu, nous ne nous reverrons plus que chez toi.

Anténor quitta Durozier; il se rendit au palais pour répliquer à l'adversaire de la veuve Grammont ; il plaida mal, perdit son procès, et se vit injurié par sa cliente, à laquelle il répondait entre ses dents : « Mais pourquoi lui ai-je prêté cette physiologie ! »

Lorsque Durozier revint près de sa femme, celle-ci, oubliant l'étrange position où elle venait de se trouver, se précipita à sa rencontre en s'écriant avec un accent qui faisait honneur à sa sensibilité :

— Tu n'es pas blessé, grâce au ciel !

— Non... non...

— Mais je te jure...

— C'est inutile, Emma, dit M. Durozier, je sais tout. Ton innocence m'est démontrée... tu ignorais les embûches qu'on dressait contre toi. Il m'a tout avoué... enfin !

— Vous l'avez tué !...

— Je l'ai laissé vivre... avec le supplice de ses remords et de sa confusion.

— Mais que s'est-il passé ?

— Ne m'interroge pas, Emma, dit majestueusement M. Durozier ; que jamais il ne soit question entre nous de cette aventure.

— Cependant...

— Qu'il te suffise de savoir que je n'ai plus contre toi le moindre soupçon. Je te le répète, ne m'interroge jamais sur ce qui s'est passé !...

Et M. Durozier embrassa Emma sur le front, en signe de paix et de réconciliation.

Mme Durozier avait beau réfléchir à cette scène où elle avait joué *ex abrupto* un rôle si singulier, elle ne pouvait arriver à comprendre la marche du drame et son dénouement. Il y avait là un mystère inexplicable que sa curiosité féminine se promettait bien d'expliquer un jour ; mais en attendant, réduit aux conjectures, son esprit s'y perdait, et tout lui semblait de plus en plus invraisemblable. Quant au mari, voyant son Emma, autrefois si vive, si rieuse, si malicieuse, qui se laissait aller maintenant à la rêverie et presque à la mélancolie, il se félicitait des heureux résultats de son stratagème physiologique. Il se persuadait qu'il était désormais un autre homme aux yeux de sa femme, et que le sceptre conjugal avait irrévocablement changé de mains. Les choses étaient ainsi depuis une semaine, et il n'avait plus été parlé de la scène du cabinet, lorsqu'un jour on remit à Emma une lettre signée Anténor. L'avocat physiologiste avait guetté la sortie de Durozier pour glisser son épître dans la maison de son ami. La prose d'Anténor expliquait tout simplement, et avec les plus grands détails, comment l'écrivain s'était trouvé, bien malgré lui, acteur de la scène du pistolet. Son honneur l'obligeait à tout avouer. Il n'en terminait pas moins par une déclaration d'amour en termes voilés, et il demandait un silence absolu sur sa révélation. Anténor avait mis dans sa lettre toute l'adresse dont la nature avait orné son esprit. Il jetait en passant le ridicule sur le mari, et il ne doutait pas qu'il ne dût produire un excellent effet sur l'imagination de la femme.

— Comme j'avais calculé juste ! se disait vingt-quatre heures après le triomphant Anténor en relisant pour la cinquième fois une petite lettre élégante et parfumée. Un rendez-vous, à moi ! Comme je les connais, les femmes ! Pauvre Durozier !

Emma donnait en effet un rendez-vous à Anténor. Elle désirait, disait-elle, s'expliquer de vive voix avec lui.

Elle ne peut m'en écrire davantage une première fois, pensait l'avocat ; je suis aimé ! je suis aimé ! Elle m'annonce que son mari sera à la campagne ce jour-là... Elle a tout prévu, tout marche à merveille.

La veille du jour fixé pour le rendez-vous, Emma engagea avec M. Durozier une conversation financière ; elle lui reprocha de négliger ses intérêts, de mal diriger l'emploi de ses capitaux. Jamais Durozier n'avait vu son Emma aussi positive.

— Enfin, lui disait-elle, voilà quinze jours que tu dois aller à notre campagne pour renouveler le bail de ton fermier, et le notaire attend encore !

— C'est juste, c'est juste, répondait Durozier. Mais, dans ces derniers temps, j'ai pensé à tant de choses... Puis, se reprenant vivement, et comme effrayé d'avoir indiqué ce à quoi il avait pensé : — Tu as raison, s'écria-t-il, j'irai demain.

— Oui, c'est demain qu'il faut y aller, demain, dit Emma.

— C'est une chose convenue.

Le lendemain, M. Durozier disait adieu à sa femme lorsque Anténor commençait sa toilette. L'avocat à bonnes fortunes était radieux ; frisé, pommadé, épinglé, pincé dans sa redingote noire la plus collante, il avait emprisonné son cou non plus dans la cravate blanche, ornement caractéristique de sa profession, mais dans un col de satin éblouissant de jeunesse et de fraîcheur ; il se promenait devant sa glace, et comparait avec impatience l'aiguille de sa montre à l'aiguille de sa pendule. Enfin l'heure du rendez-vous sonna ; Anténor jeta un dernier coup d'œil sur ses bottes vernies, passa encore une fois la main dans les boucles de ses blonds cheveux et s'élança légèrement sur le pavé de Paris.

En entrant dans le salon de Mme Durozier, l'avocat fut dès l'abord ébloui du charmant négligé dans lequel il la trouva. Vêtue de blanc, les cheveux lissés en bandeau, le sourire sur les lèvres, Emma était ravissante de grâce et d'élégante simplicité. Anténor se dit qu'elle ne lui avait jamais paru aussi belle, et que c'était pour lui plaire qu'elle avait fait cette délicieuse et fraîche toilette. Cette remarque ajouta à sa hardiesse naturelle, et il commença vivement la conversation, sans s'arrêter aux timides préliminaires des amoureux naïfs et embarrassés.

— Eh bien ! Madame, s'écria-t-il en riant, que dites-vous de notre aventure ? n'est-ce pas original et charmant ?

— Je suis de votre avis, dit froidement Emma. J'avoue qu'il est impossible d'avoir plus d'imagination que vous n'en avez.

— Vous voulez parler de l'imagination de Durozier ?

— C'est bien de la vôtre que je parle, Monsieur. Comment donc ! mais l'histoire de votre physiologie est admirablement trouvée ! on n'a pas plus d'esprit et d'invention.

— Vous voulez parler de l'esprit de Durozier ?...

— De grâce, Monsieur, parlons sérieusement. Ne persistez pas à faire

Sous presse pour paraître sous peu de jours.

PROCÈS DES TROUBLES DE TOULOUSE,

CONTENANT

Le Procès de la Municipalité provisoire devant le tribunal correctionnel de Pau et, par appel, devant la cour royale de la même ville;

Le Procès, les Plaidoiries et le Jugement, devant les assises de Pau, des accusés politiques de Toulouse;

Recueillis avec soin par M. SABATIER, sténographe du MONITEUR,

Et précédés d'une Indroduction par J.-B. PAYA, rédacteur en chef de L'EMANCIPATION.

Un volume in-8° d'environ 500 pages.—Prix : 2 fr. 50 c., et 3 fr. 75 c. par la poste.

Pour recevoir le volume dès sa publication, il suffit de le demander par lettres affranchies, en joignant le montant à la demande.

On souscrit, à Toulouse, au bureau de l'*Emancipation*, et, dans les départements, chez tous les libraires et directeurs des postes. (8160)

ÉTUDE DE Me TAVERNIER, NOTAIRE A LYON.

Le mardi 15 février prochain, à midi, en la salle des criées des notaires de Lyon, et à la requête de M. le maire de la Croix-Rousse, il sera procédé par Me Tavernier, notaire à Lyon, et l'un de ses collègues, à l'adjudication aux enchères publiques d'immeubles dépendant de la succession de défunt Jean-François Perrot, qui était médecin à la Croix-Rousse, savoir :

1° D'une maison située en ladite ville de la Croix-Rousse, Grande-Rue, n. 96, composée d'un corps de bâtiments doubles et ayant eaves, rez-de-chaussée, deux étages et greniers, Mise à prix. . . . . 38,000 f.

2° D'une propriété dite *le Jardinier-de-Bon-Cœur*, située sur le territoire de la commune de Cuire, au lieu dit de *Nazilly*. Cette propriété sera divisée en deux lots dont l'un composé des bâtiments de maître et de jardinier, et de portion de jardin. Mise à prix . . . . . 25,000 f.

Et l'autre, composé des jardins de ladite propriété. Mise à prix. . . . . 12,000 f.

S'adresser, pour plus amples renseignements et pour prendre connaissance du cahier des charges, au secrétariat de la mairie de la Croix-Rousse et à Me Tavernier, notaire à Lyon, rue Bât-d'Argent, n. 22. (5291)

Avis.

MM. les actionnaires de la Société anuonyme d'Eclairage par le gaz de la ville de Lyon sont prévenus qu'une assemblée générale extraordinaire est convoquée pour le 1er février prochain, à 11 heures du matin, dans ses bureaux, quai Saint-Antoine, 36, et que les soixante obligations sorties par le tirage à l'assemblée générale du 15 janvier, portant les nos 5, 19, 34, 75, 116, 161, 165, 207, 249, 549, 565, 575, 588, 599, 611, 618, 645, 671, 681, 705, 715, 270, 311, 318, 335, 405, 406, 436, 471, 520, 527, 534, 741, 782, 784, 799, 825, 887, 890, 893, 899, 936, 940, 948, 969, 983, 989, 1031, 1055, 1063, 1069, 1107, 1116, 1125, 1157, 1202, 1221, 1222, 1256, 1274, seront remboursées le 30 juin prochain dans lesdits bureaux. (6812)

AVIS.

Il a été perdu, à la fin de la semaine dernière, **UNE CHIENNE D'ARRÊT** noire, race anglaise.

Les personnes qui pourraient en donner des nouvelles sont priées de les adresser chez M. Labaume, libraire, rue Mercière, 16. Il y aura récompense. (237)

(228) *A vendre.*

Plusieurs lots de bois sec.

S'adresser à M. Lardet, au pont de la Gare, à Vaise.

PAPIER

D'ALBESPEYRES,

Entretenant les **VÉSICATOIRES**, sans odeur ni douleur, seul prescrit depuis vingt-cinq ans par les professeurs des écoles de médecine.— **COMPRESSES** et **SERREBRAS** perfectionnés.

Dépôts à Lyon, chez MM. Vernet, place des Terreaux, et André, pharmacie des Célestins, et dans les autres villes, chez les pharmaciens dépositaires. (7806—5865)

A LA RENAISSANCE

DE LA VUE.

Machieraldo, Opticien,

Place du Collége, 17, à Lyon,

A l'honneur d'informer le public que depuis peu il est l'unique possesseur, dans cette ville, de verres à lunettes nouvellement perfectionnés, ayant, par leur forme particulière et leur parfaite transparence inconnues jusqu'à ce jour, la propriété de ramener à l'état de jeunesse les vues usées ou altérées par les maladies, et de bonifier la vue aux myopes. (6489)

Les essais auxquels ils ont été soumis ont produit des résultats qui ne laissent rien à désirer et sont un sûr garant pour les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance.

Seul dépôt chez COQUAIS, bijoutier, rue Saint-Côme, à Lyon.

CANNE A PARAPLUIE

SANS MANCHE,

BREVETÉE DU ROI.

NOUVEAU SYSTÈME INCONNU JUSQU'A CE JOUR.

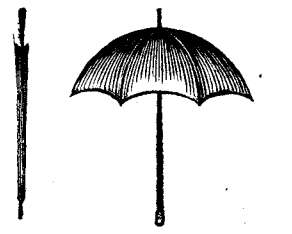

Que le parapluie soit fermé ou ouvert, rien ne s'en détache, de telle sorte qu'on n'a jamais qu'un seul objet en main.

PRIX :

31, 34 et 37 fr.

(6319)

Etude de Me Perroud, avoué, rue Saint-Pierre, 23.

ADJUDICATION DÉFINITIVE

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,

SAMEDI VINGT-DEUX JANVIER 1842,

D'UNE MAISON

Rue Terraille, n. 3, avec entrée sur la montée de la Glacière, n. 18.

Elle est composée de quatre étages, rez-de-chaussée et caves, estimée . . . . . 36,700 fr.

D'UNE AUTRE MAISON

Rue de Noailles, n° 15,

Composée de caves, rez-de-chaussée et quatre étages, estimée. . . . . 14,500 fr.

S'adresser audit Me Perroud. (238)

Etude de Pichot jeune, huissier, quai Humbert, 11, à Lyon.

Le mardi dix-huit janvier mil huit cent quarante-deux, à dix heures du matin, sur la place Léviste, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant d'une machine électrique garnie de tous ses accessoires, le tout en bon état; de divers objets mobiliers, consistant en chaises, fauteuils, glaces, chandeliers plaqués, table à travail, bureau, bibliothèque, table de jeu, le tout acajou; pendule, tableaux, garderobe, etc. (1559)

VENTE AUX ENCHÈRES

De meubles et effets mobiliers dépendant de la succession de dame veuve BERTHAUD,

Décédée à la Guillotière, Grande-Rue, n° 64.

Mardi dix-huit janvier mil huit cent quarante-deux, à neuf heures du matin, on vendra aux enchères, dans ledit domicile, des meubles, linge et trousseau à l'usage de femme.

Le 5 0/0 sera perçu.

En suite d'ordonnance de M. le président. (2222)

Cours de Langue espagnole.

M. LABORDA, Espagnol, seul professeur de sa langue dans cette ville, a adopté une si excellente méthode, qu'il a fait de très-bons élèves dans deux mois.

S'adresser chez lui, rue Bât-d'Argent, n. 3, au 3e. (220)

EAU DE PÉTALES

DE

FLEURS D'ORANGER

D'ÉTIENNE ROBERT,

DISTILLATEUR A GRASSE.

Cette Eau, distillée avec la seule partie blanche de la fleur d'oranger, les pétales, est douce, très-suave et assez parfumée pour servir à la toilette.

Ainsi privée de la portion jaune et verte qui contient un principe âcre, à odeur forte, elle convient aux personnes irritables et calme toute exaspération nerveuse.

Dépôt général à la pharmacie des Célestins, à Lyon.

Il sera établi des sous-dépôts.

Même adresse : dépôt de toute sorte de **THÉS DE CHINE** correspondance de la Compagnie anglaise. (7670)

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON *1893*

PÂTE PECTORALE BALSAMIQUE

DE REGNAULD AINÉ

Pharmacien, Rue Caumartin, 45, à Paris.

L. FRÈRE DE REGNAULD AINÉ, ÉLÈVE ET SUCCESSEUR.

POUR LES DEMANDES EN GROS, S'ADRESSER À LA FABRIQUE RUE JACOB, 19, À PARIS.

(7805—5869)

RHUMES, IRRITATIONS, INFLAMMATIONS DE POITRINE

SIROP ANTIPHLOGISTIQUE DE BRIANT

Breveté du Roi. — Paris, rue Saint-Denis, 154.

Ce **SIROP**, dont la supériorité est reconnue sur tous les autres pectoraux, guérit en peu de temps les **MALADIES INFLAMMATOIRES** de **POITRINE**, d'**ESTOMAC** et des **INTESTINS**. — Dépôts dans toutes les villes de France et de l'étranger.

Dépôts chez les pharmaciens suivants: Vernet, à Lyon; Michel, à Tarare; Batiltat, à Villefranche; Bouvier, à Thizy; Champin, à Givors; Giroux, à Belleville; Arduin, à Amplepuis; Dupuis, à Charlieu; Labor, à Roanne; Bajat, à Saint-Galmier; Guyot, à Rive-de-Gier; Couturier, à Saint-Etienne; Paquelin, à Châlon-sur-Saône; Berthet, à Charolles; Ginot, à Louhans; Lacroix, à Mâcon; Meunier, à Tournus; Ricard, à Grenoble; Milot, à Saint-Symphorien; Trouillet, à Vienne; Ghis, à Vif; Béraud, à Bourg; Martin, à Belley; Giroy, à Gex; Morel, à Thoissey. (7845)

Etude de Me Fauché, huissier, à Lyon, place du Palais-de-Justice, n° 1.

Le dix-neuf janvier mil huit cent quarante-deux, à dix heures du matin, et jours suivants, s'il y a lieu, sur la place Léviste, à Lyon, il sera vendu aux enchères publiques et au comptant divers objets mobiliers saisis, consistant en glaces, tables, commodes, secrétaires, bois de lit, guéridons, tables à thé, armoires, consoles, le tout neuf et en divers bois étrangers. (1710)

Sirop Pectoral et Pâte Pectorale

D'ESCARGOTS,

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les rhumes, l'asthme, la coqueluche, les catharres, les irritations de la gorge et de la poitrine, les enrouements, etc., sont toujours guéris par l'usage du Sirop et de la Pâte d'escargots.—Prix : 2 fr. la demi-bouteille et 1 fr. 50 c. la boîte avec l'instruction.—Chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, 11. (7257)

(192) *A vendre.*

FONDS ET MAGASIN DE COUTELLERIE, bien achalandé. On mettrait l'acquéreur à même de l'exploiter en entrant de suite comme associé.

S'adresser rue Saint-Joseph, 12, au 3e, au Bureau des Renseignements.

A vendre pour cause de cessation de commerce.

UN FONDS DE CAFÉ-CABARET, tout réparé à neuf, dans un très-bon quartier. Il y a dans l'établissement un Bureau de Diligences. On donnera des facilités pour le paiement.

S'adresser dans ledit café, quai de Retz, n. 49. (231

MALADIES

DE POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n° 10, à Saint-Clair, près de la Loterie, à Lyon.

L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus qui accompagne les flacons. (7537)

MALADIES SERÈTES.

A l'aide d'une nouvelle méthode, prompte, sûre et facile, le docteur THIVAUD (de Montpellier), breveté du 9oi, guérit sans rechute, d'un à cinq jours, les écoulements blennorrhagiques et flueurs blanches, si anciens et si rebelles qu'ils soient.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n° 12, près la place Léviste. (7175)

Spécifique infaillible contre les

ENGELURES.

Pharmacie de MACORS, *à Lyon, rue Saint-Jean, n° 30.*

On y trouve également le véritable SIROP PECTORAL DE MOU DE VEAU contre les irritations de la poitrine, et le SIROP DE MACORS *autorisé par décret impérial du 15 janvier 1807*, remèdes approuvés contre les vers et contre les diverses maladies qu'ils occasionnent à tous les âges. (7342)

jouer à mon mari un rôle aussi ridicule.

— Mais je vous assure...

— Encore! Ah! c'est compter beaucoup sur ma crédulité et sur ma bonhomie, dit Emma en souriant. Voyez, Monsieur, à quoi vous m'avez exposée... à quoi vous vous êtes exposé vous-même par l'étrange résolution que vous avez si soudainement prise. Je sais que la passion ne raisonne pas, continua-t-elle en baissant les yeux; mais elle est moins raisonnable chez vous que chez tout autre. Savez-vous bien qu'il pouvait vous tuer, là, sous mes yeux?...

Anténor s'était trouvé singulièrement déconcerté par le tour inattendu de la conversation. Il n'avait pu jusqu'à présent que balbutier quelques mots de dénégation et d'étonnement; mais, après les dernières phrases d'Emma, voyant que l'erreur de celle-ci lui devenait décidément favorable et servait à le présenter sous un jour romanesque, il changea de système et s'écria avec vivacité :

— Eh! ne m'eût-il pas été doux de mourir à vos yeux, de mourir avec avec l'espérance que vous donneriez une larme peut-être au malheureux insensé?... Et Anténor continua trois minutes sur ce ton, avec sa voix de tête la plus accentuée, la voix avec laquelle il abordait les péroraisons de ses plaidoiries.

Emma baissait les yeux de plus belle, et l'éloquence de l'avocat arrivait à ce diapason élevé qui perce moins le cœur que l'oreille. Il avait raconté comme quoi, emporté par la passion, par la folie, il s'était introduit dans cette maison, un jour qu'il croyait Durozier absent; comme quoi, en entendant sa voix, il s'était précipité dans ce cabinet, et il demandait pardon de son audace, de sa témérité, de la violence de son amour. Anténor s'était tiré des périls de la situation avec l'habileté d'un jurisconsulte consommé, et l'erreur dans laquelle il voyait Emma avait rendu sa tâche plus facile. S'apercevant, à la fin de son discours chaleureux, que l'embarras de celle-ci ne faisait qu'augmenter, et qu'elle s'agitait dans son fauteuil, silencieuse et troublée à l'excès, il pensa que le moment de la péripétie était venu, et il s'écria en se jetant à gdnoux :

— Puis-je espérer que vous pardonnerez à un insensé?... Puis-je espérer que...

— Relevez-vous, monsieur, dit Emma. Ciel! si mon mari vous voyait ainsi!

Anténor se leva en même temps que Mme Durozier, qui, débarrassant ses mains de celles de l'avocat, alla ouvrir un cabinet en disant :

— Venez, mon ami, vous pouvez entrer.

M. Durozier parut.

Anténor resta anéanti. La confusion de l'amant l'empêcha d'apercevoir la confusion de l'époux.

— Monsieur Anténor, dit Emma, nous avons voulu, mon mari et moi, vous fournir un chapitre pour la physiologie de la femme que vous méditez. N'est-ce pas, mon ami?

— Oui, fit M. Durozier, nous avons voulu... nous avons voulu...

Et il ne put achever sa phrase. La rougeur de son visage contrastait comiquement avec la pâleur d'Anténor.

— Tenez, monsieur, continua Mme Durozier en s'adressant à l'avocat, nous vous rendons votre *Physiologie du Mariage*. Vous avez le caractère trop bien fait pour nous en vouloir de l'aventure dont nous avons voulu enrichir la vôtre.

— C'est charmant, ma parole d'honneur! s'écria le physiologiste en riant avec effort.

Et il ne tarda pas à s'enfuir, honteux et confus, jurant, mais un peu tard.... qu'il se vengerait sur les autres femmes de l'échec qu'il venait d'éprouver.

—Eh bien! mon ami? dit Emma avec le plus joyeux éclat de rire.

La stupéfaction de M. Durozier n'avait pas encore eu le temps de se calmer.

L'infortuné mari était resté trois heures entières dans un cabinet noir, attendant sur des charbons ardents la fin de cette aventure.

Le matin, en descendant de chez lui pour se rendre à sa villa, M. Durozier avait reçu un billet anonyme qui l'instruisait d'une infidélité que sa femme lui préparait de longue main. Réfléchissant alors à l'empressement extraordinaire que celle-ci avait témoigné de l'envoyer à la campagne, il était lestement remonté dans ses appartements pour s'enfermer à petit bruit et de son mieux dans le cabinet du salon où il supposait que sa femme devait recevoir l'inconnu. Avec une patience angélique, avec une patience de mari jaloux, il avait attendu, trois heures durant, le moment favorable de se montrer. Il s'était montré malgré lui, lorsque déjà il mettait la main sur la clef, jugeant le moment arrivé. Sa confusion et sa rougeur s'expliquent.

— Eh bien! continua Emma en riant dn tout son cœur, comment trouvez-vous la scène du cabinet que je vous ai ménagée à mon tour?

—M'expliqueras-tu?... dit M. Durozier en ouvrant des yeux énormes.

—Comment! vous ne comprenez pas!

—Mais....

—Vous ne comprenez pas que j'ai donné une leçon, et une excellente, il me semble, à un ami déloyal et félon!

—Mais... cette lettre!... cria M. Durozier en tirant de sa poche le vélin qu'il avait cruellement chiffonné dans son impatience et durant sa longue anxiété.

—Cette lettre! je la sais par cœur; c'est moi qui l'ai écrite.

—Je comprends... je comprends, dit le mari très-confus.

—C'est heureux.

—Comme tu t'es vengée, ma spirituelle, ma jolie Emma!

—Et maintenant, monsieur, dit finement Mme Durozier, vous ne vous occuperez plus de physiologie...

—Oh! parlons d'autre chose...

M. Durozier parla d'autre chose, et il devint, comme auparavant, le plus débonnaire, le plus soumis, le moins raisonneur et le plus respectueux des époux.

Anténor, l'avocat physiologiste, ne se maria jamais. Il jeta au feu, dans un premier mouvement de colère, la *Physiologie du Mariage*.

C'était à son tour de s'écrier, comme son ami Durozier : —Oh! les femmes! les femmes!...

Les funérailles de M. Alexandre Duval ont été célébrées à l'église de Saint-Paul, rue Saint-Antoine. Un nombre considérable d'hommes de lettres, de savants et d'artistes s'étaient fait un devoir d'assister à cette funèbre cérémonie. On y remarquait une députation de la Comédie-Française, plusieurs écrivains dramatiques, et des membres de toutes les académies qui composent l'Institut. Les députés des départements qui formaient l'ancienne et noble province de Bretagne assistaient à cette réunion. L'Académie française était représentée par M. de Barante, directeur; M. Lebrun, secrétaire provisoire; MM. Etienne, Mignet, de Pongerville, Jay, Droz, Viennet, Emmanuel Dupaty.

Deux discours ont été prononcés sur la tombe de M. Alexandre Duval, l'un par M. de Barante, et l'autre par M. Viennet. Tous les deux rendent un juste hommage au caractère et au talent élevé de l'écrivain habile et spirituel dont le Théâtre-Français et la littérature conserveront le souvenir. Ce ne sont point de fastueuses funérailles qui ont été célébrées à Saint-Paul, mais on pouvait y remarquer ce qui ne se trouve pas toujours dans les obsèques somptueuses des favoris de la fortune, des cœurs émus et des larmes sincères.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.